

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

Vous avez jusqu'au 16 septembre 2019 à 17 heures pour candidater.
Téléchargez le règlement et les annexes sur grandorlyseinebievre.fr/aap-ilotcontin

Pour plus d'informations contactez Nicolas Iacobelli ou Louise Bunout :

nicolas.iacobelli@grandorlyseinebievre.fr

louise.bunout@grandorlyseinebievre.fr

L'ÎLOT CONTIN

C'est 9 lots proposés à l'occupation : des locaux, des terrains minéralisés ou des espaces verts...

COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL ?

Les dossiers de candidature seront envoyés à l'attention de M. Nicolas Iacobelli, au format PDF à l'adresse électronique :

nicolas.iacobelli@grandorlyseinebievre.fr

(copie louise.bunout@grandorlyseinebievre.fr)

ou en version papier, à l'adresse postale suivante :

Monsieur le Président

Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Direction du développement territorial

Pôle du développement urbain et des mobilités

Bâtiment Askia - 11 avenue Henri Farman - 94390 Paray-Vieille-Poste

LES RÉSULTATS

L'annonce du ou des lauréats de l'appel à projet aura lieu en novembre 2019.

GRAND
ORLY
SEINE
BIÈVRE

Paray
Vieille
Poste

epf
ILE-DE-FRANCE



APPEL À PROJET

OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA
FERME DE CONTIN

CANDIDATEZ JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE 2019

GRAND
ORLY
SEINE
BIÈVRE

Paray
Vieille
Poste

epf
ILE-DE-FRANCE

OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA FERME DE CONTIN : RÉALISEZ VOTRE PROJET !

Vous êtes architecte du transitoire, entrepreneur de l'économie sociale et solidaire, artisan, association culturelle, porteur de projets sportifs, artistiques, culturels ou ludiques ? Vous cherchez un lieu pour y développer votre projet ? Participez à l'appel à projet pour l'occupation temporaire de la Ferme de Contin.

Le Territoire Grand-Orly Seine bièvre (en partenariat avec la ville de Paray-Vieille-Poste et l'Établissement public foncier d'Île-de-France, propriétaires du site) lance un appel à projet en vue de sélectionner un ou des porteurs de projet pour l'occupation et l'animation du site en accord avec les objectifs suivants :

- Développement de l'agriculture urbaine pouvant inclure le conditionnement de ses produits ou une offre de restauration permettant la promotion de circuits courts.
- Création de lieux de partage et de moments festifs et conviviaux, notamment autour de l'agriculture et de la cuisine, coconstruits avec les habitants et acteurs de la vie de la commune.
- Développement de l'activité économique et culturelle, tels que des ateliers partagés, du petit artisanat ou des ateliers d'artistes...

CETTE DÉMARCHÉ

a pour objectif de déterminer la future programmation du site en lien avec les besoins et attentes des habitants en proposant aux porteurs de projets l'occupation de locaux et terrains pendant une période minimale de trois ans pouvant être prolongée jusqu'à la mise en œuvre du projet d'aménagement.

